

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 400 promulguant le décret du 16 Octobre 1914 portant certaines dérogations pendant la durée de la guerre, au règlement du 5 Juillet 1895, sur les passages.

n° 400

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 novembre 1914

Numéro JO
n° 217 du 30/11/1914

Date du numéro
30 novembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique de 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 16 Octobre 1914 portant certaines dérogations, pendant la durée de la guerre, au règlement du 3 Juillet 1897, sur les déplacements et les passages du personnel des services coloniaux et locaux : Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 18 Octobre 1914 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 16 Octobre 1914 susvisé. Art.2.
Le présent arrêté Sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.